

**Compte-rendu de la réunion commune du Conseil et de la Commission Scientifique et
Pédagogique de l'ED NBISE
28 septembre 2018 – Université de Caen Normandie**

Présent-e-s : Carine Ali, Myriam Bernaudin, Esther Camus, François Dauphin, Pierrick Gandolfo, Maxime Grand, Pauline Hélie, Thomas Knigge, Frank Le Foll, Patrice Lerouge, Alain Manrique, Marie-Pascale Prud'Homme, Vincent Richard, Alain Rincé
Secrétaire de séance : Esther Camus

1/ Informations générales

François Dauphin (FD) informe les membres du Conseil et de la Commission Scientifique et Pédagogique (CSP) de l'ED NBISE de la mise en place des Maisons du Doctorat au sein des Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie. Ces Maisons du Doctorat ont plusieurs objectifs :

- être un lieu d'échanges entre doctorant-e-s, écoles doctorales et établissement ;
- être un lieu convivial permettant les rencontres entre doctorant-e-s ;
- être une vitrine du diplôme de Doctorat.

Pour le site de Caen, deux Maisons du Doctorat sont créées, une sur le campus 1 (MRSH, 4 ED du domaine SHS) et une sur le campus 2 (Bâtiment Sciences 3, 4 ED du domaine Sciences Technologies Santé dont l'ED NBISE). La surface dévolue à ces Maisons du Doctorat est aujourd'hui restreinte à 2 bureaux communicants (S3-103 et S3-104 pour la Maison du Doctorat du campus 2) et une salle des thèses.

Concernant les moyens humains FD indique qu'Agnès Kubryk n'est plus en charge du secrétariat de l'ED NBISE depuis le 31 août 2018, ayant été affectée par l'UFR Sciences à la scolarité du Département de Biologie. Cette information se doit d'être relayée et diffusée rapidement, Agnès Kubryk recevant encore de très nombreux courriels et appels téléphoniques de doctorants ou directions de thèse. Marie Legay-Meleux (déjà en charge du secrétariat des ED MIIS SIME et NC), Sylviane Fournet (soutenance de thèses/ inscriptions) et Esther Camus (EC, responsable du pôle formation doctorale de la DRI) assurent le secrétariat de l'ED nBISE, en attente d'une solution pérenne. La communication sera réalisée pour l'instant par un mailing adressé aux 3 personnes. Un courriel générique est peut-être à prévoir pour la Maison du Doctorat du campus 2. Une procédure de recrutement à 50% est en cours pour un emploi de gestionnaire des doctorant-e-s de l'ED NBISE de début octobre à fin janvier 2019. FD et Alain Rincé (AR) ont obtenu un rendez-vous avec le Président de l'Université de Caen Normandie (Pr Pierre Denise) le 2 octobre 2018, en présence des VP Recherche (D. Delahaye) et VP CA/RH (M. Zabalia) pour aborder ce dossier, sur deux axes, l'emploi à plein temps du secrétariat de l'ED NBISE et la pérennité du secrétariat au-delà du 31 janvier 2018. FD indique qu'à ce jour, l'ENSICAEN pourtant impliquée dans l'accueil de doctorant-e-s dans certaines ED du domaine des Sciences Technologies Santé refuse de mettre à disposition des

moyens humains pour la Maison du Doctorat du campus 2.

Pierrick Gandolfo (PG) précise que pour l'Université de Rouen Normandie, une Maison du Doctorat a été ouverte sur le site de Mont-Saint-Aignan au sein de laquelle travaillent 5 gestionnaires, dont Emilie Despois et Lynda Letêtu pour l'ED NBISE et 1 responsable, Sandra Tamion. Une autre Maison du Doctorat, secondaire, doit assurer des permanences de proximité sur le site du Madrillet (pour les ED PSIME et MIIS). Patrice Lerouge (PL) précise que l'INSA et l'ESIGELEC vont abonder aux moyens humains pour cette seconde Maison du Doctorat. D'un point de vue fonctionnel, l'organisation de travail pour les gestionnaires repose sur un partage d'ED entre gestionnaires, sur la base d'un partage d'unités de recherche. L'objectif est la continuité de l'activité, et le partage de connaissances et d'activités. Avec un historique de l'ordre de 6 mois et selon le retour de doctorant-e-s en D1 et D2, ce lieu unique avec une salle de formation, et un bureau pour les visioconférences apparaît plus simple pour les doctorant-e-s.

Frank Le Foll (FLF) ajoute que, compte-tenu du nombre de doctorant-e-s havrais, la Maison du Doctorat sur le site de l'Université Le Havre Normandie correspond à un bureau de la DIRVED avec 2 gestionnaires dont Christine Le Bodo comme responsable. Le travail est réparti par domaine disciplinaire. Il n'existe pas de salle de réunion ou de visioconférence en annexe.

FD demande aux doctorant-e-s élu-e-s au Conseil s'ils ont déjà un retour des doctorant-e-s de l'ED NBISE sur ces Maisons du doctorat. Maxime Grand et Pauline Hélie indiquent que nombre de doctorant-e-s semblent perdus faute d'une communication claire sur ces changements. Une diffusion très large (doctorant-e-s, directions et secrétariats des unités de recherche, directions de thèse) des modifications de lieux, de personnes contacts et d'organisation doit être relancée rapidement. FD précise que l'arrivée du secrétariat de l'ED NBISE au campus 2 a été validée très tardivement (fin juillet 2018), ce qui a rendu difficilement efficace la communication. FD ajoute que le mode de fonctionnement de cette Maison du Doctorat est encore à définir.

FD rappelle que les directions de thèse et les directions des unités de recherche doivent être vigilantes sur la remontée des dossiers (inscriptions, réinscriptions, inscriptions dérogatoires, demandes de soutenances, etc.) ? Un trop grand nombre des dossiers qui arrivent au secrétariat de l'ED NBISE sont incomplets ou partiellement signés, ce qui induit un travail supplémentaire pour la direction de l'ED et son secrétariat et des délais largement augmentés.

FD rappelle que les établissements d'inscriptions des doctorant-e-s ont harmonisé leurs procédures en termes de délai (notamment pour les différentes étapes liées à la soutenance de Doctorat). Les directeurs de thèses des doctorant-e-s amenés à soutenir leur thèse avant le 31 décembre 2018 doivent faire remonter leurs dossiers de soutenance avant le 15 octobre 2018. L'alternative est de faire remonter dans les mêmes délais les dossiers de demande d'inscription dérogatoire.

FD informe les membres du Conseil et de la CSP des différentes réunions de rentrée pour les doctorant-e-s de l'ED NBISE. La réunion de rentrée spécifique à l'ED NBISE aura lieu le mercredi 10 octobre à l'Université de Caen Normandie (Sciences 3, Campus 2). FD fera une présentation de l'ED NBISE, PG une présentation des Comités de Suivi Individuel et EC une présentation des formations portées par le Collège des Ecoles doctorales. D'autres interventions sont prévues dont celle de l'association de Doctorants et Docteurs OPTIC ainsi qu'une table ronde sur l'expérience du Doctorat par des doctorant-e-s de l'ED NBISE et de jeunes Docteurs. Un livret d'accueil du Doctorant et une clé USB seront remis à chaque doctorant-e. Un transport en bus a été réservé par l'ED NBISE pour les doctorant-e-s et directions de thèse venant de Rouen.

Des réunions de rentrée des doctorant-e-s sont également organisées par Normandie Université (16 octobre 2018 (14h) à Caen, 18 octobre 2018 (14h) à Rouen et 5 novembre 2018 (matin) au Havre) avec pour objectif de présenter le rôle de Normandie Université dans le cadre du Doctorat, les formations transversales mutualisées par le Collège des Ecoles Doctorales, des outils de gestion du Doctorat (développement du logiciel SyGAL) et les différents acteurs des services au bénéfice des doctorant-e-s des 8 ED normandes. Concernant l'utilisation de SyGAL, PL et EC indiquent que d'ici fin décembre 2018, chaque doctorant-e devra avoir sa page personnelle et le même niveau d'information. Il est rappelé à cet égard le rôle du doctorant-e et l'engagement des directeurs de thèse notamment quant aux délais.

Une réunion d'accueil est également organisée par la Région Normandie le 15 novembre 2018. Elle concerne l'ensemble des doctorant-e-s financé-e-s par la Région Normandie et aura lieu le 15 novembre 2018 à 18h à l'Abbaye aux Dames. Les doctorant-e-s, les directions de thèse et les directions d'ED seront contactés directement par le service protocole de la Région. La ComUE Normandie Université organise le transport en bus de Rouen et Le Havre. Une visite de l'Abbaye aux Dames, un discours d'accueil du Président Hervé Morin et une réception sont au programme. **Note post-Conseil : Cette réunion est maintenue le 15 novembre 2018 mais relocalisée à Rouen à 18h30.**

Il est demandé à l'ED de participer à des réunions d'information sur le Doctorat et l'ED NBISE au niveau Master. La discussion s'oriente vers la limitation du nombre de réunions d'informations et la mutualisation si possible entre plusieurs filières de Master et éventuellement l'intégration de cette information aux journées des L3, classiquement organisées en début de 2^{ème} semestre universitaire.

Les JED 2019 seront organisées en mars par un collectif de doctorant-e-s du site de Caen. Le groupe est constitué et une 1^{ère} réunion a eu lieu avec FD courant septembre. Un point régulier sera fait avec le groupe organisateur en amont d'une présentation du projet à la prochaine réunion du Conseil.

2/ Bilan des recrutements en Doctorat 2018

FD dresse un bilan synthétique des entrées en Doctorat à la rentrée 2018-2019. Le bilan est satisfaisant : 15 contrats doctoraux établissement (Normandie Université), 27 contrats doctoraux RIN 50% et 100% (dont un contrat doctoral RIN 50% avec l'ANSES et un avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont la décision de cofinancement se fera officiellement courant octobre 2018) et un contrat doctoral financé par la Communauté de l'Agglomération Havraise CODAH à venir.

Le concours d'attribution des contrats doctoraux établissement a été organisé en juin 2018 sous la forme de 2 sous-jurys équilibrés en taille, en représentation disciplinaire et géographique et a permis de sélectionner les 15 meilleur-e-s candidat-e-s, dans un contexte où les contrats doctoraux n'étaient pas fléchés selon l'origine des financements. FD rappelle qu'en parallèle du concours d'attribution des contrats doctoraux de Normandie Université, la commission de recrutement de l'ED NBISE (Conseil + CSP) a auditionné fin juin 2018 une candidate pour un contrat doctoral de l'Université Le Havre Normandie. Une seconde audition a été nécessaire fin août pour le recrutement sur ce contrat doctoral. Les membres du Conseil et de la CSP regrettent que les contrats doctoraux de l'Université Le Havre Normandie ne soient pas confiés à Normandie Université au même titre que les contrats doctoraux venant des deux autres universités normandes. Cette situation, dans le cadre d'un manque de candidat-e-s, n'est pas idéale pour une meilleure sélection des doctorant-e-s.

Concernant les recrutements sur contrat doctoral RIN Doctorant et avec l'objectif d'harmoniser les procédures de recrutement des doctorant-e-s au sein de l'ED NBISE, l'ED a généralisé dès 2017 les auditions des candidats. Ces auditions systématiques ont été très utiles surtout quand il y avait plusieurs candidats. L'expérience montre que pour les laboratoires qui ont fait une présélection de deux ou trois candidats, l'audition devant un jury de l'ED NBISE a apporté une réelle valeur ajoutée au processus de sélection, permettant une aide à la décision ; cette procédure a également obligé les candidats à se préparer à l'audition, comme les doctorants soumis au concours des contrats Etablissement. Une discussion est entamée sur la notion d'égalité de traitement quand il n'y a qu'un seul candidat présenté par la direction de thèse. La comparaison de la prestation orale de ces candidats est en effet impossible avec celle des autres candidats et la qualité du parcours académique n'est pas toujours un bon indice. L'ED NBISE souhaite convaincre les directions de thèse et d'unité de recherche sur le bien-fondé de cette aide à la sélection proposé par l'ED.

FD salue l'augmentation importante (environ le double) du nombre de dossiers de demandes de CIFRE qui sont passées par l'ED NBISE au cours des 12 derniers mois sur le site de Caen. PG et Vincent Richard n'ont pas vu à ce jour une telle augmentation pour la partie rouennaise.

3/ Gestion des évolutions du règlement intérieur de l'ED NBISE

Le règlement intérieur (RI) de l'ED NBISE est disponible sur le site institutionnel de l'ED NBISE hébergé par Unicaen (Menu Présentation Générale, onglet Organisation Générale). Une intégration du RI de l'ED NBISE sera rapidement effectuée en parallèle du développement du site de l'ED NBISE hébergé par Normandie Université (en travaux).

Le Bureau de l'ED NBISE a beaucoup travaillé au cours de l'année 2017-2018 à l'ajout des précisions indispensables à une bonne utilisation du RI. A type d'exemples, les modifications apportées au RI depuis sa version d'octobre 2017 concernent :

- le référentiel des équivalences d'implications des doctorant-e-s dans des actions collectives en termes de formations professionnalisantes ;
- la notation des prestations d'auditions (20%), de réponses aux questions (50%) et de parcours académique (30%) des candidats au concours d'attribution des contrats doctoraux établissement votée en Conseil d'ED en avril 2018 ;
- l'interprétation de l'ED NBISE quant à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les jurys de soutenance de Doctorat » (représentation minimale d'un tiers d'un genre) également voté en Conseil en janvier 2017.

Dans un objectif de réactivité face aux demandes régulières des doctorant-e-s de l'ED, le directoire de l'ED propose de ne pas solliciter le Conseil de l'ED au fil de l'eau pour ce type de modifications mais de présenter annuellement les modifications du RI au Conseil d'ED. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres présents.

Concernant le suivi des 100h de formation (dont au moins 50% de formations professionnalisantes) requises pour les doctorant-e-s inscrits depuis le 1^{er} septembre 2016, un tableau de suivi est en construction. Ce tableau (au format Excel, en attendant une gestion par SyGAL) sera adressé prochainement aux doctorant-e-s pour qu'ils les remplissent et joignent leurs justificatifs. Pour rappel, le volume de 100h de formations n'est pas obligatoire, mais recommandé, pour les doctorant-e-s sans financement spécifique à la thèse tels que les cliniciens/salariés.

4/ Ouverture de la Commission Scientifique et Pédagogique

La CSP est composée depuis sa création de 18 membres. Face à la l'augmentation de la charge de travail de la CSP, notamment en lien avec la généralisation dès cette année 2018-2019 des CSI à tous les doctorant-e-s de l'ED NBISE, le directoire de l'ED propose au Conseil une augmentation du nombre de représentants de la CSP avec l'adjonction de 6 collègues. FD explique que la proposition est basée sur de multiples critères (représentativité des domaines disciplinaires, représentativité de domaines de Master, équilibre Caen/Le Havre/Rouen, équilibre Femmes/Hommes, connaissance de l'ED et de son mode de fonctionnement). Les propositions sont Sahil Adriouch (Physiopathologie, PANTHER, Rouen), Leslie Decker (Neurosciences, COMETE, Caen), Christelle Delalande (Physiopathologie, OeReCa, Caen), Bruno GONZALES (Neurosciences, U1245, Rouen), Christelle Monteil (Physiopathologie, ABTE, Rouen), Laurent Poulain (Physiopathologie, ANTICIPE, Caen). Une discussion est entamée à l'initiative de Myriam Bernaudin (MB) sur l'opportunité d'ajouter un représentant en radiobiologie. Compte tenu de l'organisation actuelle de l'ED en 5 secteurs disciplinaires larges (Physiopathologie, Neurosciences, Sciences Végétales, Microbiologie et Géosciences/Environnement), les membres du Conseil suggèrent que les membres du Conseil et/ou CSP représentant des unités de recherche dans lesquelles des travaux de radiobiologie sont effectués puissent assurer cette mission. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition du directoire.

FD indique qu'un membre du Conseil est absent pour une longue période et qu'un autre membre, invité au titre d'UnilaSalle a demandé récemment son remplacement. Le Conseil demande à FD de contacter les membres concernés et de voir avec eux et la direction de leurs unités pour un remplacement (temporaire pour l'un et permanent pour l'autre) par un collègue de la même entité.

5/ Point sur les Comités de Suivi Individuel (CSI)

PG fait le point sur la gestion des rapports de CSI. Contrairement à ce qui est prévu (le référent du comité, après concertation avec les autres membres du comité, transmet à l'ED NBISE le rapport de CSI), un nombre important de rapport est transmis directement au doctorant. L'objectif du parcours par le secrétariat de l'ED est de détecter d'éventuels soucis et en conséquence de se rapprocher du doctorant afin de voir comment le gérer avec la direction de thèse si nécessaire. FD mentionne que c'est aussi le rôle du représentant de la CSP de l'ED NBISE présent au sein de chaque CSI de rappeler ce parcours aux collègues extérieurs et principalement au référent. Un schéma du « circuit du rapport de CSI » va être réalisé par FLF pour aider à plus de clarté.

Le Conseil de l'ED NBISE s'inquiète de la possibilité d'utiliser une plateforme pour le dépôt des rapports de CSI. EC et PL indiquent qu'à terme ce dépôt sera possible sur SyGAL. En attendant cette fonctionnalité, il est envisagé de créer et utiliser une adresse courriel générique pour la gestion des CSI.

Certains directeurs de thèse ont fait remonter le fait qu'ils n'ont pas eu connaissance du rapport de CSI de leur-s doctorant-e-s. Ces rapports n'ont pas encore tous été reçus par l'ED qui doit en faire une lecture globale et la transmission des rapports finaux sera effectuée prochainement.

PG précise qu'en fonction du retour d'expérience, le Bureau de l'ED NBISE a proposé la modification des 4 engagements de confidentialité (un par membre de CSI) en un seul engagement de confidentialité qui sera signé par tous les membres du CSI. Cet aménagement sous la forme d'un document pdf unique, avec possibilité de signature électronique, doit faciliter et fluidifier cette

étape nécessaire à la tenue du CSI.

6/ Examens de demandes de co-encadrements

FD présente deux demandes de co-encadrement pour information et avis du Conseil et de la CSP. Le co-encadrement par des personnels non titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) est possible selon les critères définis par Normandie Université (à l'inscription du doctorant, préparation du demandeur à l'HDR, 3 co-encadrements au maximum). Un premier dossier concerne une demande de co-encadrement par un collègue sous contrat post-doctoral. FD indique que le statut temporaire du collègue au sein de l'établissement ne permettra pas un aval de l'établissement. Des dossiers similaires ont été instruits par exemple par Unicaen et ont été refusés sur ce critère. Un second dossier émane d'un ingénieur d'études de l'Université de Rouen Normandie, titulaire d'un Doctorat en Sciences et d'une activité de recherche maintenue depuis 10 ans. FD propose que ce dossier reçoive un avis positif de l'ED NBISE Cet avis est motivé par le contexte particulier de la direction de thèse (PUPH, impliquant une charge clinique importante), de l'expertise et implication directe de l'ingénieur d'études dans le suivi expérimental et par son niveau de qualification (grade de Docteur).

7/ Examen de demandes spécifiques de réinscription

AR présente le cas d'une demande de réinscription en 4ème année de doctorat parallèle à une demande de retrait de la codirection de thèse. Or, cette thèse a déjà fait l'objet d'un changement de direction principale dans le passé. FD rappelle que l'ED NBISE est vigilante aux changements de direction de thèse et réticente à l'acceptation de de changements successifs de direction, souvent néfastes à la qualité du Doctorat et potentiellement révélatrice d'un ajustement du quota d'encadrement doctoral. L'ED NBISE souhaite obtenir une demande motivée concernant ce retrait de codirection.

FD présente une demande de réinscription d'un doctorant clinicien pour une 4ème inscription dérogatoire (1ère inscription en Doctorat en 2012). Après discussion sur l'applicabilité des règles définies dans l'Arrêté du 25 mai 2016, le Conseil de l'ED NBISE propose d'accepter de façon exceptionnelle cette demande d'inscription en 7ème année, avec pour objectif une soutenance au cours de l'année 2019.

8/ Questions diverses

Un certain nombre de membres du Conseil et de la CSP ont fait remonter la demande d'une organisation des réunions de Conseil et de CSP sous forme de visioconférences, dans le but de permettre au plus grand nombre de participer aux travaux de l'ED NBISE. FD indique que cette possibilité sera discutée au sein du Bureau avant une application éventuelle pour ces réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 17h30.



François DAUPHIN, Directeur de l'ED NBISE